FONDATION POUR LES AÎNÉS DE L'OUTAOUAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MAI 2024

Sommaire

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 13
Renseignements complémentaires	14

CPA COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ
CPA CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANT

PIERRE MOUSSEAU, CPA

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Fondation pour les aînés de l'Outaouais

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mai 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de revenus d'activités et de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, mon examen de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et je n'ai pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons et des revenus d'activités, de l'insuffisance des produits sur les charges, de l'actif et des actifs nets..

90, rue Maurice, Gatineau (Québec) J8Y 5X7 • Téléphone : 819-**771-3799** • Télécopieur : 819-771-2832

Conclusion avec réserve

Au cours de mon examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Fondation pour les aînés de l'Outaouais au 31 mai 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

[1]

Gatineau, Qc
Le 6 septembre 2024

[1] Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A102700

PIERRE MOUSSEAU, CPA

	2024	2023
Produits		
Location (annexe A)	342 505 $	308 061 $
Nourriture et boissons	95 633	90 782
Autofinancement (annexe B)	19 141	4 217
Subventions	-	24 370
Intérêts et autres	9 782	4 936
	467 061	432 366
Charges		
Assurances	12 560	15 161
Boissons et distributrices	41 891	43 425
Contractuels - Bar	13 466	13 688
Déneigement et paysagement	29 681	26 692
Énergie	19 420	17 683
Entretien et réparations	34 923	36 936
Frais de bureau	11 417	14 015
Honoraires professionnels	13 866	4 300
Intérêts et frais bancaires	4 092	5 305
Publicité et promotion	4 770	947
Salaires et avantages sociaux	290 527	259 174
Télécommunications	4 102	4 481
Vie associative	2 671	3 564
	483 386	445 371
Insuffisance des produits sur les charges avant amortissement	(16 325)	(13 005)
Amortissement (annexe C)	(32 747)	(32 730)
Insuffisance des produits sur les charges	(49 072) $	(45 735) $

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	522 363 $	227 590 $	749 953 $
Insuffisance des produits sur les charges	(32 748)	(16 324)	(49 072)
Affectations d'origine interne	2 971	(2 971)	-
SOLDE À LA FIN	492 586 $	208 295 $	700 881 $

	Investis en immo-bilisations	Non affectés	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	547 487 $	248 201 $	795 688 $
Insuffisance des produits sur les charges	(32 730)	(13 005)	(45 735)
Affectations d'origine interne	7 606	(7 606)	-
SOLDE À LA FIN	522 363 $	227 590 $	749 953 $

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	179 849 $	219 467 $
Placements temporaires	-	50 526
Débiteurs (note 4)	25 400	51 906
Stocks	13 942	9 772
	219 191	331 671
Immobilisations corporelles (note 5)	610 333	646 026
Placements à long terme (note 6)	108 908	56 457
	938 432 $	1 034 154 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 8)	74 641 $	66 082 $
Produits reportés	45 165	56 101
	119 806	122 183
Dette à long terme	-	38 355
Apports reportés (note 9)	117 745	123 663
	237 551	284 201
Actifs nets		
Investis en immobilisations	492 586	522 363
Non affectés	208 295	227 590
	700 881	749 953
	938 432 $	1 034 154 $

Pour le conseil d'administration,

_____ administrateur

_____ administrateur

	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(49 072) $	(45 735) $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	38 665	35 988
Amortissement des subventions reportés	(5 918)	(3 258)
Amortissement de l'escompte	1 645	2 820
	(14 680)	(10 185)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	19 958	52 850
	5 278	42 665
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 925)	(813)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 971)	(7 606)
	(4 896)	(8 419)
Activité de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(39 618)	34 246
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	219 467	185 221
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	179 849 $	219 467 $

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation pour les aînés de l'Outaouais (FAO) est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La Fondation a pour objectif de supporter financièrement d'autres organismes dont la mission vise la protection et le développement des aînés.
Le 1er juin 2019 la Fondation pour les aînés de l'Outaouais a fusionné avec la Cabane des aînés de l'Outaouais (CAO) qui était aussi un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec ; la Cabane avait pour objectif de veiller à l'administration de l'immeuble, du personnel et des installations de la Fondation pour les aînés de l'Outaouais.
L'organisme issu de la fusion porte le nom 'Fondation pour les aînés de l'Outaouais' et conserve les mêmes activités.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances..

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la valeur nette de réalisation des stocks et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Bâtisse	50 ans
Mobilier et équipements	10 ans
Remise	10 ans
Stationnement	10 ans
Enseigne	10 ans

Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent. Les subventions relatives aux charges sont comptabilisées en déduction de celles-ci.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les différents services aux bénéficiaires sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont rendus, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons et autres produits sont comptabilisés dans l'exercice où ils sont encaissés.

Les subventions sans utilisation spécifique sont comptabilisées à titre de produit et les subventions affectées à des fins particulières sont comptabilisées en diminution de la charge afférente.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent un grand nombre d'heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

3. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mai 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

3. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

4. Débiteurs

	2024	2023
Clients	23 241 $	50 304 $
Intérêts à recevoir	2 159	1 602
	25 400 $	51 906 $

5. Immobilisations corporelles

	2024			2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Aménagement du terrain	32 885 $	- $	32 885 $	32 186 $
Bâtisse	1 300 976	773 137	527 839	553 858
Mobilier et équipements	127 686	125 527	2 159	2 655
Remise	28 248	28 248	-	-
Stationnement	89 521	47 157	42 364	51 316
Enseigne	9 248	4 162	5 086	6 011
	1 588 564 $	978 231 $	610 333 $	646 026 $

6. Placements à long terme

	2024	2023
Épargnes à terme, portant intérêt à des taux compris entre 3,6% et 4,25%, échéant entre janvier 2025 et avril 2028.	108 908 $	56 457 $

7. Terrain

Le bâtiment de la Fondation des Aînés de l'Outaouais est construit sur un terrain dont les droits exclusifs d'utilisation, d'exploitation et de gestion ont été cédés à l'organisme par le Collège de l'Outaouais le 24 février 1988.

8. Créditeurs

	2024	2023
Fournisseurs	21 171 $	13 793 $
Vacances à payer	29 931	28 247
Salaires à payer	4 720	2 759
Frais courus	4 670	4 000
Retenues à la source	7 090	9 672
Taxes de vente à remettre	7 059	7 611
	74 641 $	66 082 $

9. Apports reportés

	2024	2023
Apports reportés	221 206 $	221 206 $
Amortissement cumulé - Apports reportés	103 461	97 543
	117 745 $	123 663 $

10. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	26 505 $	34 944 $
Stocks	(4 170)	(4 515)
Créditeurs	8 559	15 490
Produits reportés	(10 936)	6 931
	19 958 $	52 850 $

	2024	2023
Annexe A		
Location		
Salles	135 859 $	134 249 $
Ville de Gatineau	111 293	84 016
Bureaux - organismes	74 799	70 334
Équipement	11 664	12 343
Salles - organismes	5 710	3 939
Jardins communautaires	3 180	3 180
	342 505 $	308 061 $
Annexe B		
Autofinancement		
Mérite communautaire	12 891 $	- $
Levées de fonds	4 545	-
Dons	1 705	4 217
	19 141 $	4 217 $
Annexe C		
Amortissement		
Amortissement des immobilisations corporelles	(38 665) $	(35 988) $
Amortissement des apports reportées	5 918	3 258
	(32 747) $	(32 730) $